

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT

■ Dégrèvement sur une facture d'eau 1^{er} semestre 2017, suite à une fuite sur installation privée à Plan de Cuques

Par délibération n° DEAP 1/416/CC du 13 mai 2005, le Conseil de Communauté a souhaité que les demandes de dégrèvement correspondant à des volumes supérieurs à 500 m³ soient approuvées par l'assemblée délibérante.

Une fuite est intervenue sur l'installation de Madame STEFANINI au cours du premier semestre 2017. En application de la loi WARSMANN, cette abonnée de la régie de l'eau de Plan de Cuques peut demander un plafonnement de sa facture d'eau en cas de surconsommation.

Le décret du 24 septembre 2012 prévoit notamment que lorsqu'un abonné bénéficie d'un écrêtement de sa facture d'eau dans les conditions fixées par ce décret et la loi précitée, les volumes d'eau imputables aux fuites de la canalisation après compteur n'entrent pas dans le calcul de la redevance assainissement.

Sur ces bases, une demande de dégrèvement est présentée au Conseil de Territoire.

Il est proposé d'approuver le dégrèvement suivant sur facture d'eau à Plan de Cuques :

Madame STEFANINI Angèle pour lequel le dégrèvement est de 2028.78 euros HT soit 2173.50 euros TTC (1096.93 euros HT soit 1157.26 euros TTC sur le budget annexe eau et 923.85 euros HT soit 1016.24 euros TTC sur le budget annexe assainissement) sur une facture préalablement établie et faisant apparaître un montant de 2129.01 euros HT soit 2289,16 euros TTC.

DEGREVEMENT PLAN DE CUQUES - 1er SEMESTRE 2017

ELEMENTS SUR LA FACTURE

nom, prenom	STEFANINI ANGELE				
factures	2017-003-013339				
montant + conso	2 289,16 €	885			2289,16
objet du degrevement :	FUIITE SUR INSTALLATION PRIVEE				
n° compteur	75490				

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER

DEGREVEMENT SUITE A FUIITE SUR INSTALLATION PRIVEE -

CONSOMMATIONS PRECEDENTES

	1er semestre 2016			Ancien index	nouvel index	conso
	Ancien index	nouvel index	conso			
2016	584	607	23	0		
2015	526	545	19	0		
2014	460	484	24	0		
Moyenne des 3 derniers 1er Semestre						

FORMULE APPLIQUEE SUIVANT DECRET EN COURS

METHODE 2ème semestre	F = 2 X M	Soit	44
-----------------------	-----------	------	----

F = consommation facturée après dégrèvement

M = Moyenne sur les 3 dernières années

ELEMENTS POUR ETABLISSEMENT DES TITRES DE REDUCTION

CALCUL DU DEGREVEMENT

tranches eau	Quantité en m3	prix unitaire HT	total HT	TVA 5,5 %	total TTC
eau	841	0,9702 €	815,94 €	44,88 €	860,82 €
redevance pollution	841	0,290 €	243,89 €	13,41 €	257,30 €
redevance prélevement	841	0,04412 €	37,10 €	2,04 €	39,14 €
abonnement compteur		8,92500 €			
TOTAL EAU			1 096,93 €	60,33 €	1 157,26 €
				T,VA 10 %	
redev asst collectif	863	0,3444 €	297,22 €	29,72 €	326,94 €
Transp, Traitement	863	0,5711 €	492,86 €	49,29 €	542,15 €
modernisation reseaux	863	0,155 €	133,77 €	13,38 €	147,15 €
abonnement assainisnt		4,7214 €			
TOTAL ASS			923,85 €	92,39 €	1 016,24 €
TOTAL EAU + ASS			2 020,78 €	152,72 €	2 173,50 €

SOIT

885.44

863

885.22

FACTURE APRES DEGREVEMENT

tranches eau	Quantité en m3	prix unitaire HT	total HT	TVA 5,5 %	total TTC
eau	44	0,9702 €	42,69 €	2,35 €	45,04 €
redevance pollution	44	0,290 €	12,76 €	0,70 €	13,46 €
redevance prélevement	44	0,04412 €	1,94 €	0,11 €	2,05 €
abonnement compteur	2	8,92500 €	17,85 €	0,98 €	18,83 €
			75,24 €	4,14 €	79,38 €
				T,VA 10 %	
redev asst collectif	22	0,3444 €	7,58 €	0,76 €	8,34 €
station epuration	22	0,5711 €	12,56 €	1,26 €	13,82 €
modernisation reseaux	22	0,155 €	3,41 €	0,34 €	3,75 €
abonnement assainisnt	2	4,7214 €	9,44 €	0,94 €	10,38 €
TOTAL ASS			32,99 €	3,30 €	36,29 €
TOTAL EAU + ASS			108,23 €	7,44 €	115,67 €
montant à refacturer		115,67 €			
montant à déduire		2 173,50 €			
TOTAL			2 289,17 €		

44

22

DOCUMENTS

Pour être prise en considération, nous vous rappelons que votre demande doit être **obligatoirement** accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- Lettre manuscrite explicative
- Attestation de réparation d'une entreprise de plomberie, mentionnant sur un schéma la localisation de la fuite et la date de la réparation
- Un justificatif précisant qu'il s'agit d'une entreprise de plomberie (Kbis...)
- Un document attestant qu'il s'agit d'un local d'habitation (taxe d'habitation recto verso, bail)

CONTENU DE LA DEMANDE DE DEGREVEMENT

Motif de votre demande : Fuite sur conduite après compteur

En cas de fuite, l'avez-vous fait constater par les agents de l'eau :

Si oui, à quelle date :

Si non, pour quel motif : Après relevé compteur suite absence lors de passage du réseau

La réparation a-t-elle été effectuée par un professionnel : Oui

◆ Si oui, joindre l'original de l'attestation de réparation mentionnant la localisation de la fuite et la date de réparation.

Je soussigné, MADAME STEFANINI
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Plan de Cuques Le 19/4/2017 Signature de l'abonné
Stefanini

Remarques particulières :

	AVIS	DATE ET SIGNATURE
Christophe JAUMONT Chef de service Régies	<u>Favorable</u>	<u>29.06.17</u> <i>[Signature]</i>

Reçu le 18/04/2017

DOSSIER DE DEMANDE DE DEGREVEMENT	Nom Prénom	STEFANINI MICHEL
	N° de compteur	75430
	Facturation concernée	Premier semestre 2017
	Date de la demande	
	Dossier retiré le :	6 avril 2017
	Dossier à retourner au plus tard le :	

Dossier à compléter par l'abonné et à retourner accompagner des pièces justificatives à :
Métropole Aix-Marseille Provence - Régie de l'eau et de l'Assainissement - Rue du vert Coteau -
13380 Plan de Cuques - Tél. 04 95 09 53 20 - Fax 04 95 09 53 13 - e mail : dea.regiepdcc@marseille-provence.fr

ARTICLE 36 - REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

« Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites visibles ou non, ayant pris naissance en aval du compteur dans l'installation intérieure.
Il appartient à l'abonné de surveiller ses installations et, notamment, de s'assurer, par de fréquentes lectures du compteur, qu'il n'existe pas de variations anormales de consommation susceptibles d'être attribuées à des fuites. En cas de fonctionnement irrégulier ou d'arrêt du compteur, la consommation sera évaluée par rapport à la moyenne des trois années précédentes par la Régie de l'Eau et de l'Assainissement »

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEGREVEMENT

Conformément au décret 2012-1078 du 24/09/2012, les fuites dues à des appareils ménagers, des équipements sanitaires ou de chauffage ne seront pas prises en compte.

Si le dégrèvement est accepté, une nouvelle facture équivalente au double de la moyenne des 3 dernières périodes identiques des années n-1 à n-3 sera établie.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Adresse	<u>Rue d'Alsace - 13380 PLAN DE CUQUES</u>
Téléphone	<u>06 16 83 65 99 - 06 17 98 05 43</u>
Année concernée	<u>2017</u>
Nombre de personnes habitant dans le logement	Adultes ... <u>1</u> ... Enfants moins de 3 ans ... <u>0</u> ... Enfants de 3 à 18 ans ... <u>0</u> ...
Locaux à usage	<input checked="" type="checkbox"/> habitation <input type="checkbox"/> locaux professionnels <input type="checkbox"/> autre

HISTORIQUE DE CONSOMMATION SUR LES 3 DERNIERES PERIODES

Année	Ancien index	Nouvel index	Consommation
1 ^{er} semestre 2016	<u>584</u>	<u>607</u>	<u>23</u>
1 ^{er} semestre 2015	<u>526</u>	<u>545</u>	<u>19</u>
1 ^{er} semestre 2014	<u>460</u>	<u>484</u>	<u>24</u>

Reçu au Contrôle de légalité le 01 décembre 2017

DGA Eau et Domaine Public
Le Directeur Général Adjoint

Marseille le, 19 AVR. 2017

Reçu de 02/05/2017
Date limite 02/06/2017
Madame Angèle STEFANINI
Rue d'Alsace
13380 PLAN-DE-CUQUES

} ou

Nos réf. : DGEDP-41005/2017-04-29728
Dossier suivi par :
Christophe JAUMONT
T : 04 95 09 54 25
RAR n°1A 144 011 3026 6

Objet : surconsommation – branchement – Rue d'Alsace – Plan-de-Cuques

Madame,

Suite au passage des releveurs de la régie de l'eau de Plan-de-Cuques, une forte consommation d'eau a été constatée sur votre compteur. Une fuite après compteur pourrait en être la cause.

A titre indicatif, je vous informe du nouvel index de votre consommation d'eau :

Ancien index	Nouvel index	Conso 1er semestre 2017
639	1521	882

Si cette surconsommation est due à une fuite sur votre canalisation privée, vous avez la possibilité de faire une demande de dégrèvement. Vous devez alors retirer un dossier auprès de la régie de Plan-de-Cuques – rue du Vert Coteau – 13380 Plan-de-Cuques et le retourner dûment complété dans un délai d'un mois à réception de ce courrier, accompagné impérativement de :

- l'attestation de l'entreprise de plomberie indiquant que la fuite a été réparée, dans le mois suivant la réception de ce courrier, sa localisation (schéma) et la date de

En provenance de :

Madame STEFANINI Angèle
Rue d'Alsace
13380 Plan-de-Cuques

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 144 011 3026 6

LA POSTE 42255A 02-05-17 FRANCE

FRAB

Présent / Avisé le : 02/05/17
Distribué le : 02/05/17

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature

Signature "facteur"

13380 Plan-de-Cuques
Régie Eau et Assainissement
Rue du Vert Coteau

13380 Plan-de-Cuques

COMMUNAUTE URBAINE M.P.M

LES DOCKS-ATRIUM 10.7

10 place de la Joliette - BP 48014

13567 MARSEILLE CEDEX 02

Facture

N° 2015-001-013185

Le 20/05/2015

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 18/07/2015

1ER SEMESTRE 2015

Paiement par chèque à l'ordre du : "TRESOR PUBLIC"

Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand BP 03 13251 MARSEILLE CEDEX 20

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"

Rue du Vert Coteau

13380 PLAN DE CUQUES

Tél. 04 95 09 53 20 - Fax 04 95 09 53 13

e.mail : dea.regiepd@marseille-provence.fr

N° TVA intra communautaire : FR79241300039100018

M. STEFANINI MICHEL

RUE D ALSACE

13380 PLAN DE CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 54 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 3-1224						Période facturée : du 01/01/2015 au 30/06/2015	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
3-1224	75490D10LA	526	545	19	Usager	RUE D ALSACE 13380 PLAN DE CUQUES	

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
3-1224	ABONNEMENT COMPTEUR	2	8,90842	17,82	5,50
3-1224	EAU	19	0,90020	17,10	5,50
3-1224	REDEVANCE PRELEVEMENT	19	0,04600	0,87	5,50
3-1224	LUTTE CONTRE LA POLLUTION	19	0,29000	5,51	5,50
TOTAL EAU POTABLE HT				41,30	
3-1224	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2	4,72140	9,44	10,00
3-1224	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19	0,34440	6,54	10,00
3-1224	TAXE TRANSPORT ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	19	0,57400	10,91	10,00
3-1224	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	19	0,15500	2,95	10,00
TOTAL ASSAINISSEMENT HT				29,84	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
71,14	Eau	5,5	41,30	5,50	2,27
	Assainissement	10	29,84	10,00	2,98
	Total TVA :				5,25

NET A PAYER : 76,39 euros

Utilisation du TIP :

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RIS, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP.
Ne pas utiliser de trombone.
Ne pas plier, ne pas agrafier.

Etablis. Guichet Compte Clé
11315 00001 04602512075 74

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte

DATE du montant ci-dessous SIGNATURE

STEFANINI MICHEL
RUE D ALSACE

13380 PLAN DE CUQUES

TIP Titre Interbancaire de Paiement



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Montant en euros : 76,39
Référence : 2015-001-013185

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

258110600157 STEFANINI MICHEL 11315000010460251207574

941133000175 27030000000000131850130184903806 7639

COMMUNAUTE URBAINE M.P.M

LES DOCKS-ATRIUM 10.7
10 place de la Joliette - BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Facture

N° 2014-002-013186 Le 25/06/2014

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 15/08/2014

1ER SEMESTRE 2014

Paiement par chèque à l'ordre du : "TRESOR PUBLIC"
Monsieur le Receveur Finances Marseille Municipale
33a, Rue Montgrand BP 03 13251 MARSEILLE CEDEX 20

Réclamation :

Régie "Eau & Assainissement"
Rue du Vert Coteau
13380 PLAN DE CUQUES
Tél. 04 95 09 53 20 - Fax 04 95 09 53 13
e.mail : dea.regiepd@marseille-provence.fr
N° TVA intra communautaire : FR79241300039100018

M. STEFANINI MICHEL

RUE D ALSACE
13380 PLAN DE CUQUES

N° D'URGENCE 06 32 87 54 13 LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES ET EN DEHORS DES HEURES DE BURBAU
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : 3-1224					Période facturée : du 01/01/2014 au 30/06/2014	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conson.	Date relevé	Adresse
3-1224	75490D10LA	460	484	24	14/04/2014	RUE D ALSACE 13380 PLAN DE CUQUES

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
3-1224	ABONNEMENT COMPTEUR	2	8,90840	17,82	5,50
3-1224	EAU	24	0,90020	21,60	5,50
3-1224	REDEVANCE PRELEVEMENT	24	0,05090	1,22	5,50
3-1224	LUTTE CONTRE LA POLLUTION	24	0,28000	6,72	5,50
TOTAL EAU POTABLE HT				47,36	

3-1224	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2	4,72140	9,44	10,00
3-1224	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	24	0,18950	4,55	10,00
3-1224	TAXE TRANSPORT ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	24	0,57400	13,78	10,00
3-1224	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	24	0,15000	3,60	10,00
TOTAL ASSAINISSEMENT HT				31,37	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
78,73	Eau	5.5	47,36	5,50	2,61
	Assainissement	10	31,37	10,00	3,14
	Total TVA :				5,75

NET A PAYER : 84,48 euros

Utilisation du TIP :

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP.
Ne pas utiliser de trombone.
Ne pas plier, ne pas agraffer.

Etablis. Guichet Compte Clé
11315 00001 04602512075 74

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte

DATE du montant ci-dessous SIGNATURE

Montant en euros : 84,48
Référence : 2014-002-013186

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

STEFANINI MICHEL
RUE D ALSACE
13380 PLAN DE CUQUES

Centre N° 06 NNE : 681086
METROPOLE AMP

TIP Titre Interbancaire de Paiement



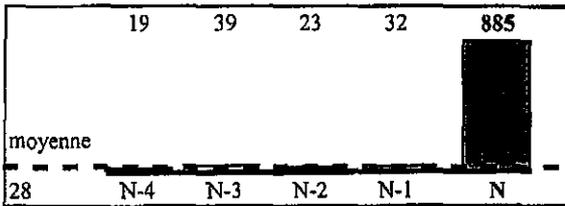
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

258210600149 STEFANINI MICHEL 11315000010460251207574

941133000175 84050000000000131860130184902806 8448

FACTURE EAU & ASSAINISSEMENT



Mme STEFANINI ANGELE
RUE D ALSACE
13380 PLAN DE CUQUES

HORAIRES D'OUVERTURE: 8h30-12h00 / 13h30-16h30 ——— URGENCES TECHNIQUES Plan de Cuques / ASTREINTE : 06 32 87 54 13
———TVA Intracommunautaire : FR19 200 054 807 ——— N° SIRET METROPOLE : 200 054 807 00017
SIEGE SOCIAL: Métropole Aix- Marseille Provence - Les Docks - 10 Place de la Joliette - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Réf. Abonnement : 3-1224					Période facturée : du 01/01/2017 au 30/06/2017	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse
3-1224	75490DIOLA	639	1524	885	25/04/2017	RUE D ALSACE 13380 PLAN DE CUQUES

Branchement	Désignation	Qté/M3	Tarif €/M3	Montant HT	TVA
3-1224	ABONNEMENT COMPTEUR	2	8,92500	17,85	5,50
3-1224	EAU	885	0,97020	858,63	5,50
3-1224	REDEVANCE PRELEVEMENT	885	0,04412	39,05	5,50
3-1224	LUTTE CONTRE LA POLLUTION	885	0,29000	256,65	5,50
TOTAL EAU POTABLE HT				55,06%	1 172,18
3-1224	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2	4,72140	9,44	10,00
3-1224	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	885	0,34440	304,79	10,00
3-1224	TAXE TRANSPORT ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	885	0,57110	505,42	10,00
3-1224	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	885	0,15500	137,18	10,00
TOTAL ASSAINISSEMENT HT				44,94%	956,83

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
2 129,01	Eau	5,5	1172,18	5,50	64,47
	Assainissement	10	956,83	10,00	95,68
	Total TVA :				160,15

NET A PAYER : 2 289,16 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0,00255 euros par litre
Total Abonnement : 29,21 euros

FACTURE EXIGIBLE IMMEDIATEMENT

Utilisation du TIP :

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP.
Ne pas utiliser de trombone.
Ne pas plier, ne pas agraffer.

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le mandat de mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR761131500010460251207574
Titulaire du compte : STEFANINI MICHEL

STEFANINI ANGELE
RUE D ALSACE

13380 PLAN DE CUQUES

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA013018258000000000001333917
ICS : FR14PDC881088
Référence : 2017-003-013339
Créancier METROPOLE AMP

Montant : 2289,16 €

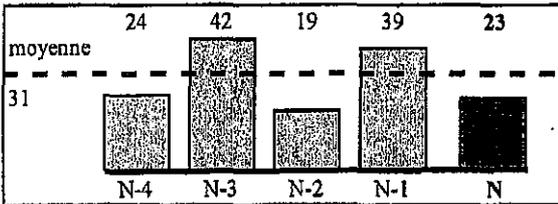
**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

258310600177 STEFANINI MICHEL 11315000010460251207574

941133000175 841400000000000133390130184920706 228916

FACTURE EAU & ASSAINISSEMENT



M. STEFANINI MICHEL
RUE D ALSACE
13380 PLAN DE CUQUES

HORAIRES D'OUVERTURE: 8h30-12h00 / 13h30-16h30 ——— URGENCES TECHNIQUES Plan de Cuques / ASTREINTE : 06 32 87 54 13
———TVA Intracommunautaire : FR19 200 054 807 ——— N° SIRET METROPOLE : 200 054 807 00017
SIEGE SOCIAL: Métropole Aix- Marseille Provence - Les Docks - 10 Place de la Joliette - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Réf. Abonnement : 3-1224					Période facturée : du 01/01/2016 au 30/06/2016	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse
3-1224	75490D10LA	584	607	23	Usager	RUE D ALSACE 13380 PLAN DE CUQUES

Branchement	Désignation	Qté/M3	Tarif €/M3	Montant HT	TVA
3-1224	ABONNEMENT COMPTEUR	2	8,91750	17,84	5,50
3-1224	EAU	23	0,94020	21,62	5,50
3-1224	REDEVANCE PRELEVEMENT	23	0,04750	1,09	5,50
3-1224	LUTTE CONTRE LA POLLUTION	23	0,29000	6,67	5,50
TOTAL EAU POTABLE HT				57,89%	47,22
3-1224	ABONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2	4,72140	9,44	10,00
3-1224	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23	0,34440	7,92	10,00
3-1224	TAXE TRANSPORT ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	23	0,57880	13,31	10,00
3-1224	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	23	0,16000	3,68	10,00
TOTAL ASSAINISSEMENT HT				42,11%	34,35

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
81,57	Eau	5,5	47,22	5,50	2,60
	Assainissement	10	34,35	10,00	3,43
	Total TVA :				6,03

NET A PAYER : 87,60 euros

Soit un prix de revient de 0,00381 euros par litre

TOUTE RECLAMATION SUR CETTE FACTURE DOIT ETRE FORMULEE PAR ECRIT AVANT LA DATE LIMITE DE PAIEMENT

**Utilisation
du TIP :**

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RiB, RiP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP.
Ne pas utiliser de trombone.
Ne pas plier, ne pas agraffer.

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Votre bénéficiaire doit être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un ordonnancement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

STEFANINI MICHEL
RUE D ALSACE

13380 PLAN DE CUQUES

TIP SEPA

Référence Uniqua de Mandat : TIPSEPA013018258000000000001679216
ICS : FR14PCC881088
Référence : 2016-004-016792
Créancier METROPOLE AMP

Montant : 87,60 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

258410600169 STEFANINI MICHEL 11315000010460251207574

941133000175 57180000000000167920130184996706 8760

ATTESTATION DE REPARATION

Je soussigné

Monsieur et / ou Madame (nom, prénom)

..... DESIDERIO

Représentant de l'entreprise : M. DESIDERIO

Atteste avoir procédé à la réparation de la fuite :

- le 13...10...2017

- Préciser la localisation de la fuite (joindre le schéma d'implantation de la fuite au verso de l'attestation)

..... FUITE... SUR... LA... TUYAUTE... D'ALIMENTATION... DE... LA... MAISON
ENTREE... LE... COMPTEUR... ET... LA... COLONNE... D'ALIMENTATION.....

- Concernant l'habitation de Monsieur (nom, prénom)

..... STEFAMINI... ANGELE... PUYLETTE

- A l'adresse suivante :

..... RUE... D'ALSACE.....

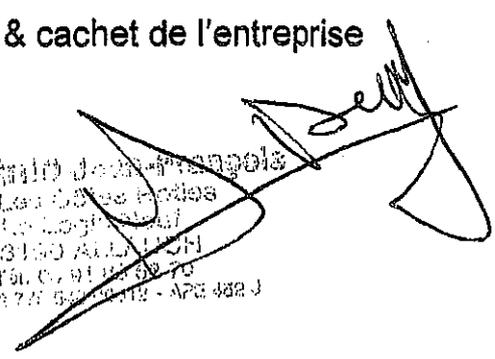
..... 13.380... PLAN... DE... CHQUES.....

Et certifie que les présentes réparations ont permis le retour à un fonctionnement normal de l'installation de plomberie.

Fait pour valoir ce que de droit.

« Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par l'article 441-6 DU Code pénal »

Signature du représentant & cachet de l'entreprise


DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
7, Les Cèdres Indes
Le Logis
13150 ALLIENCHON
Tél. 01 47 46 70 70
Site: 01 47 46 70 70 - APE 432 J